

Une surmortalité estivale forte encore liée à la Covid-19 mais aussi à la canicule

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France, sous embargo jusqu'au 7 octobre 2022, 12:00

Entre le 1er juillet et le 31 août 2022, le nombre de décès repart à la hausse dans les Hauts-de-France mais aussi à l'échelle métropolitaine. La surmortalité est ainsi supérieure de + 10 % dans la région à celle enregistrée à la même période en 2019 (+ 12,1 % en moyenne de France métropolitaine). L'excédent des décès est particulièrement élevé dans l'Oise (+ 20 %). Les personnes les plus âgées sont toujours les plus touchées.

Si, sur la période allant du 1er janvier au 30 juin 2022, la surmortalité s'est réduite tant dans la région qu'à l'échelle métropolitaine, avec respectivement + 4,7 % et + 6,5 % par rapport à la même période de 2019, elle repart à la hausse au cours de l'été 2022.

Entre le 1er juillet et le 31 août 2022, dans les Hauts-de-France, l'excédent des décès est ainsi de + 10 % par rapport à la même période de 2019 ([figure 1](#)). En France métropolitaine, cet excédent est encore plus prononcé avec + 12,1 %. Ces niveaux élevés interviennent dans un contexte de poursuite de l'épidémie de Covid-19 et d'épisodes de canicule marqués pendant l'été 2022.

Parmi les régions métropolitaines, la hausse des décès est supérieure à la moyenne en France métropolitaine dans sept régions : du sud de la France, Occitanie (+ 18,1 %), Corse (+ 17,9 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 16,5 %) et Nouvelle-Aquitaine (+ 14,9 %), comme du nord-ouest, Pays de la Loire (+ 16,9 %), Bretagne (+ 13,9 %) et Normandie (+ 13,8 %). La comparaison du nombre de décès survenus à l'été entre 2019 et 2022 est à prendre avec précaution, les épisodes de canicule n'ayant pas touché avec la même intensité ni aux mêmes moments les différentes régions ([encadré](#)) et l'épidémie de Covid-19 se poursuivant à l'été 2022.

Au sein de la région, le surcroît de décès est très marqué dans l'Oise (+ 20,1 %). La surmortalité est plus proche du niveau régional dans les départements du Pas-de-Calais (+ 11,5 %) et du Nord (+ 9,5 %). Elle est plus faible dans l'Aisne (+ 5,8 %) et la Somme (+ 2,9 %).

Les personnes les plus âgées sont les plus vulnérables face à la Covid-19 mais aussi face à la canicule. Dans les Hauts-de-France, l'excédent des décès est de + 16,9 % pour les 65-74 ans et de + 12,2 % pour les 75-84 ans.

Figure 1 : Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département (données provisoires)

Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er juillet au 31 août

	2022	2019	Evolution entre 2022 et 2019 (en %)
Aisne	896	847	5,8
Nord	3 929	3 587	9,5
Oise	1 068	889	20,1
Pas-de-Calais	2 388	2 141	11,5
Somme	1 040	1 011	2,9
Hauts-de-France	9 321	8 475	10,0
France métropolitaine	103 998	92 792	12,1

Source : *Insee à partir des données provisoires d'état civil 2022 et 2019*

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

06 60 51 86 50  communication-hdf@insee.fr

Encadré :

Pour suivre l'évolution de la mortalité, le choix est fait de privilégier depuis le début de l'année une comparaison avec 2019, année sans épidémie de la Covid-19 ([cf. note méthodologique](#)). La comparaison avec l'année 2019 présente toutefois des limites pour l'analyse de l'été 2022. D'une part, l'été 2019 avait lui-même été marqué par deux épisodes de canicule très intenses et étendus sur le territoire (fin juin-début juillet et fin juillet). D'autre part, la population a augmenté et vieilli entre 2019 et 2022.

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français. Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee **d'une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que ces données sont provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication. Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance ([cf. Pour en savoir plus](#)).

Pour en savoir plus

- Insee : [nombre de décès quotidiens \(France, régions et départements\)](#)
- Insee Hauts-de-France : [précédents communiqués de presse sur le suivi des décès](#)
- « [Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003](#) », Insee, Insee Première n°1 816, 18 septembre 2020
- « [Bilan démographique 2021 – La fécondité se maintient malgré la pandémie de Covid-19](#) », Insee, Insee Première n°1 889, 18 janvier 2022
- Santé Publique France : [chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le monde](#)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 60 51 86 50  communication-hdf@insee.fr